

## Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 20 septembre 2021, du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique NOXSAM*

*de la société* SAGA SAS  
*enregistré sous le* n° 2021-3433

*Considérant que les compositions intégrales du produit BOA (AMM n°2080029) autorisé en France, et du produit VIPER (n°12514) autorisé en Italie, ne peuvent plus être considérées comme identiques,*

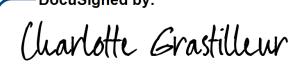
*Considérant que les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit					
<b>Nom du produit</b>	NOXSAM				
<b>Type de produit</b>	Permis de commerce parallèle				
<b>Titulaire</b>	SAGA SAS Allée Saint Lazare, Zone Industrielle Saint Lazare, 02430 GAUCHY, France				
<b>Formulation</b>	Suspension concentrée huileuse (OD)				
Contenant	20 g/L - pénoxsulame				
<b>Produit autorisé en France</b>	<table border="1"> <tr> <td>Nom commercial</td><td>BOA</td></tr> <tr> <td>N° AMM</td><td>2080029</td></tr> </table>	Nom commercial	BOA	N° AMM	2080029
Nom commercial	BOA				
N° AMM	2080029				
<b>Numéro d'intrant</b>	2130365				
<b>Numéro de permis</b>	2130192				
<b>Fonction</b>	Herbicide				
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel				

Conditions générales de retrait	
Date limite pour la vente et la distribution	27/04/2022
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	27/10/2022

A Maisons-Alfort, le

DocuSigned by:  
  
 AE281A955A42454...

Charlotte Grastilieur  
 Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)